

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202407-099

Du 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Loubaresse, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de BOISSIN Eric), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 9

Date de la convocation 24 juin 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU VARLET A LABLACHERE : ACQUISITION FONCIERE**

Pour répondre aux besoins de création et de développement d'activités artisanales sur la zone du Varlet à Lablachère, il est nécessaire de proposer une nouvelle offre foncière aux entreprises.

Afin de faciliter la future commercialisation des parcelles de la zone d'activités, une voie d'accès calibrée à de gros tonnages est nécessaire.

La parcelle F 1308 permet un rayon de braquage plus confortable aux véhicules souhaitant entrer sur les 4 futurs lots de la partie nord de la zone d'activités. Pour cela, il convient que la communauté devienne propriétaire de la parcelle F 1308 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup> appartenant à Roland TOURRE.

Le prix d'achat est établi, d'un commun accord avec le propriétaire, à 1 € symbolique. Il est précisé que cette acquisition ne donnera pas lieu à paiement au propriétaire.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Acter** l'acquisition de la parcelle F1308 sur la ZA du Varlet à Lablachère pour l'Euro symbolique,

**Acter** que cette acquisition ne donnera pas lieu à paiement au propriétaire,

**Procéder** par acte notarié pour cette acquisition,

**Autoriser** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

**Président**

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**

**Secrétaire de séance**

